



1.1

DEC_0017_2026

DÉCISION DU PRÉSIDENT

SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ CIRIL GROUP SAS POUR LA MAINTENANCE DES LOGICIELS CIVIL NET FINANCES ET CIVIL NET RH ALLANT DU 01/01/2026 AU 31/12/2027.

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-1 du Code de la Commande publique,

VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDÉRANT que la maintenance des logiciels Civil Net Finances et Civil Net RH est essentielle au bon fonctionnement de la collectivité.

CONSIDÉRANT que la maintenance ne peut-être qu'assurée par le prestataire ayant fourni et installé le logiciel.

Le Président décide de signer la proposition financière de la société CIRIL GROUP SAS, 49 avenue Albert Einstein, B.P 12074, 69603 VILLEURBANNE Cedex, d'un montant de 16725,13 € HT, soit 20070,15 € TTC, réparti de la manière suivante 8362,57 € HT, soit 10035,08 € TTC pour le service financier et 8362,57 € HT, soit 10035,08 € TTC pour le service RH, pour la maintenance des logiciels Civil Net Finances et Civil Net RH allant du 01/01/2026 au 31/12/2026. Le contrat sera tacitement renouvelé jusqu'au 31/12/2027.

Fait à Pont-Audemer, le 28/01/26

Le Président

Francis COUREL

